Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 11

Artikel: Lo câfé manquâ
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194178

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sert. Une personne nerveuse, excitable, aura des gestes saccadés, vifs, nombreux, tandis qu'une personne froide, impénétrable, n'en fera presque pas. Or, l'écriture, qui est un geste en petit, se trouve être forcément sous l'influence directe du caractère; c'est si vrai que chez une même personne, l'écriture, qu'elle soit penchée, droite ou renversée, présente toujours les mêmes traits et le même aspect. Et pourquoi encore, quelqu'un ferait-il une lettre toujours de la même façon, alors qu'une autre personne la fait toujours autrement? On voit ainsi des gens qui ne mettent jamais la ponctuation ni les points sur les *i*, signe de désordre, de distraction, ou de grande préoccupation; les uns font à leur *t* minuscule une barre se terminant en massue, signe d'opiniâtreté, d'entêtement même; les autres placent cette même barre au-dessus du jambage de la lettre, de façon à ce qu'elle se perde dans le papier, ce qui est un signe incontestable de disposition à la rêverie, de détachement des choses terrestres, d'indécision.

On pourrait citer mille exemples pareils, mais ce serait abuser de votre obligeance. Je termine donc en assurant encore une fois à votre abonné que s'il n'a aucune confiance dans la graphologie, c'est qu'il est tombé entre des mains peu expertes, qui n'ont su lui donner de cette science qu'une fausse idée.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération,

HIX.

Lo câfé manquâ.

On a bio étrè rettà coumeint on relodzo, y'a adé on iadzo iô on fâ faux-bon et iô on n'est pas quie âo picolon.

Po on bon vegnolan, Henri étâi on bon vegnolan. On iadzo pè la vegne, l'étâi on sâcro à l'ovradzo, et sâi que dussè fochérâ, retéssi, portâ la lotta, âo bin repliantâ lè passés, rebiolâ âo provagni, l'étâi d'attaque et à li lo ponpon. Mâ po bâirè on verro, ne sè fasâi pas teri l'orolhie non plie, et on iadzo que l'avâi agottâ cllia tant bouna tisanna, ma fâi : « Vive la joie! fifâvè qu'on sorcier, et fasâi soveint « récidive. » L'avâi pou à preteindrè; mâ lè dettès lâi fasont pas défaut, et, pourro coumeint lè rattès, poivè derè : « Mè fotto dè la misère, l'abondance ne mè pâo rein! » Dou verro lo fasont tsantâ et adon l'étâi lo pe benhirâo dâi z'hommo.

Sa fenna, onna bouna vilhie, sorda coumeint onna toupena, ne fasâi pas grand pussa; mâ le respettâvè gaillâ se n'hommo, et po lo provâ, le sè mette assebin à caressi lo bossaton, et s'accordâvont adrâi bin. Viquessont solets lè dou; lè z'einfants étiont à maîtrè; et quand l'aviont fauta d'on coup dè man, lè vesins étiont quie, et tot étâi de.

Quand cllia novalla maladi, que lâi diont l'influeinsa, est arrevâïe pè châotrè, l'a coumeinci pè eimpougni cé pourro Henri, qu'a bo et bin passâ l'arma à gautse ein dou iadzo veingtèquatre hâorès. C'étâi on dévai lo né, et sa fenna qu'avâi onna trimbalâïe à laissi reposâ droumessâi coumeint 'na soupa.

Lo leindéman matin, le châotè frou la premire, coumeint dè coutema, po férè lo câfé. Quand l'a z'u met lè z'écoualettès su la trablia et que l'a z'u rafonçâ la cafetiére, lo Henri ne sè lévâvè rein, que cein ébâyivè la pernetta. Adon le s'ein va découtè lo lhî po derè à se n'hommo dè sè lévâ; mâ quand le vâi que pioncè adé, le lo séco on bocon ein faseint : « Allein! tè lâivè-tou, vîlhio fou? qu'est-te cein que cllião manâirès; vouâiquie lo premi iadzo que te manquè lo câfé! »

Ma fâi, coumeint bin vo peinsâ, Henri avâi sè résons po restâ âo lhî, et la fenna a bintout z'u vu que l'estiusa étâi bouna.

Parrain et marraine de 3834 enfants.

La date du 16 mars nous a rappelé un curieux épisode du règne de Napoléon III. Nous voulons parler du fameux *parrainage impérial*. Voici à ce sujet quelques détails empruntés à l'*Histoire du second Empire*, par Ernest Hamel :

« Messieurs, dit M. de Morny aux membres du Corps législatif, dans la séance extraordinaire du dimanche 16 mars 1856, cette nuit, à 4 heures, l'empereur a envoyé un officier d'ordonnance pour informer le Corps législatif de l'heureuse délivrance de l'impératrice. Sa Majesté est accouchée, à trois heures un quart, d'un prince impérial. »

A cette nouvelle, les cris de : « Vive l'empereur! » retentirent de toutes parts.

L'impérial enfant reçut les prénoms de Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph. Jean, du nom de son parrain, le pape Pie IX, et Joseph, de celui de sa marraine, la reine de Suède, qui se nommait Joséphine.

Le baptême du prince eut lieu le lendemain, dans la chapelle du château des Tuileries. C'était le jour des Rameaux. Ce jour-là, l'empereur décida qu'il serait parrain et que l'impératrice serait marraine de tous les enfants nés en France dans la journée du 16 mars. En même temps, des gratifications considérables, prélevées sur les fonds de la liste civile, furent accordées aux bureaux de bienfaisance d'une foule de villes et de communes où se trouvaient situés les domaines de la couronne.

L'empire était alors au point culminant de sa prospérité. On croyait à sa durée éternelle, à l'avenir de l'enfant qui venait de naître. Ce fut, pendant quelques jours, une pluie d'adresses de félicitations de la part du monde officiel. »

* * *

On pensera peut-être que le chiffre de 3834 enfants nés le même jour est exagéré, car le nombre des naissances en France est loin d'être aussi considérable. Mais au moment de l'annonce du parrainage impérial, l'empereur et l'impératrice se sont prêtés à une petite supercherie consistant à déclarer comme étant nés le 16 mars, les enfants nés le 15 et le 16 mars. Presque tous les filleuls de l'impératrice, faisait remarquer le *Figaro*, appartiennent à des familles nécessiteuses. Ils ne manifestent guère leur existence que par des demandes de secours. L'impératrice en reçoit, depuis l'exil, et surtout depuis la mort de son fils, un nombre considérable.

Par cette institution, Napoléon III voulait pour ainsi dire associer personnellement par un lien aimable, quoique fictif, un grand nombre de Français au sort de son fils.

Tous ces projets se sont naturellement évanouis avec le 4 septembre.

Voici le fac-simile du parchemin délivré à chacun des filleuls de l'empereur et de l'impératrice. Cette pièce aura un jour un intérêt historique :

DE PAR L'EMPEREUR

L'EMPEREUR ayant décidé qu'Il serait *Parrain* et l'IMPÉRATRICE *Marraine* des Enfants légitimes nés en France le même jour que le *Prince impérial*,

NOUS, MINISTRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR,

Déclarons que la demande faite par le Sieur et la Dame *Gangloff*, Pierre-Jean-Hyacinthe, domicilié à Saint-Pierre-les-Calais, a été agréée par *Leurs Majestés impériales*, et que leur fils *Léopold-Hyacinthe*, né le 16 mars 1856,

EST FILLEUL DE L'EMPEREUR ET DE L'IMPÉRATRICE.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent Brevet.

Donné à Paris, le quinze août mil huit cent cinquante-six.

Par le Ministre,
Le Secrétaire général,
(Signature).

Le Ministre d'Etat
et de la Maison de l'Empereur,
(Signature.)

Le premier amour du roi Humbert.

Dans une étude fort curieuse sur la famille royale d'Italie, l'excellente *Revue illustrée* nous raconte ainsi le premier amour du roi Humbert :

Quand Victor Emmanuel songea à marier Humbert, il tourna immédiatement les regards vers la maison de Habsbourg, d'où étaient déjà sorties les épouses des précédents rois de Piémont. Son choix tomba sur une jeune archiduchesse aussi jolie que spi-